



Afin de garantir la sécurité des patients, le Registre des Ostéopathes de France a souhaité participer à cet événement sportif majeur en éditant une conduite éthique et des règles déontologiques que tous les intervenants ostéopathes s'engagent à respecter et à appliquer dans le cadre des soins prodigués pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Règles déontologiques

L'ostéopathe, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne, de son intégrité physique et mentale, de son intimité et de sa dignité.

L'ostéopathe est tenu de respecter les principes de moralité, de probité, de dévouement et de compétence indispensables à l'exercice de sa profession.

Le secret professionnel, institué dans l'intérêt des patients, s'impose à tout ostéopathe dans les conditions établies par la loi.

Le secret couvre tout ce qui est venu à la connaissance de l'ostéopathe dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qu'il lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, lu, entendu, constaté ou compris.

L'ostéopathe doit toujours élaborer son diagnostic ostéopathique avec le plus grand soin, en y consacrant le temps nécessaire, en s'appuyant dans la mesure du possible sur les méthodes les mieux adaptées.

L'ostéopathe doit à la personne qui l'examine, qu'il conseille ou qu'il traite, une information loyale, claire et appropriée sur son état de santé, les investigations, traitement ou actions de prévention proposées, leur utilité, leur urgence éventuelle, leurs conséquences et les autres solutions possibles.

Lorsque le patient est un mineur, l'ostéopathe doit délivrer l'information au titulaire de l'autorité parentale et doit également délivrer l'information à l'intéressé lui-même de manière adaptée à son degré de maturité. L'ostéopathe s'interdit d'intervenir sur un patient mineur sans la présence physique d'un membre majeur de la famille, ou d'un adulte référent, durant la consultation.

L'ostéopathe doit tenir, pour chaque patient, un dossier qui est confidentiel et comporte l'ensemble des informations concernant la santé du patient, qui sont formalisées et qui ont contribué à l'élaboration et au suivi du diagnostic ostéopathique et du traitement.

Les ostéopathes doivent entretenir de bons rapports avec les professionnels de santé. Ils doivent respecter l'indépendance professionnelle de ceux-ci et le libre choix du patient.

L'ostéopathe ne doit pas entreprendre ou poursuivre des soins dans des domaines qui dépassent ses connaissances, son expérience et les moyens dont il dispose.

(Ces dites règles ne peuvent être recopiées ou modifiées sans l'autorisation préalable du Registre des Ostéopathes de France qui en possède la propriété.)



Le Registre des Ostéopathes de France est une association à vocation ordinaire ayant pour objectif de garantir la sécurité des patients en promouvant l'éthique, la déontologie et l'expertise en ostéopathie notamment à travers le code de déontologie que tous les membres du R.O.F. s'engagent à respecter.

R.O.F : 8, rue du Golf - 33692 MERIGNAC CEDEX - Tél. : 05 56 18 80 40 - www.osteopathie.org





Afin de garantir la sécurité des patients, le Registre des Ostéopathes de France a souhaité participer à cet événement sportif majeur en éditant une conduite éthique et des règles déontologiques que tous les intervenants ostéopathes s'engagent à respecter et à appliquer dans le cadre des soins prodigués pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Conduite éthique

L'ostéopathe :

En tant que citoyen, il doit respecter la loi

En tant qu'ostéopathe, il doit se conformer à son code de déontologie

En tant que praticien, il doit respecter l'éthique professionnelle

L'éthique repose sur une réflexion qui tend à proposer une conduite.

L'éthique professionnelle prend en compte le respect de la philosophie et de tous les principes de l'ostéopathie, en accord avec la définition de la santé par l'OMS : « *la Santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

Ses objectifs sont entre autres, le respect, la protection et la promotion de la personne humaine.

L'éthique interpelle le praticien, mais aussi son patient, l'environnement, le cadre du soin et la demande du patient.

Elle exige d'être à l'Ecoute.

Il est éthique de savoir s'y adapter tout comme de savoir porter un diagnostic de réorientation dans le pur respect du principe « *primum non nocere* ».

Si la déontologie fixe le cadre, la morale pose la question « *que dois-je faire ?* » et l'éthique « *comment dois-je le faire ?* ».

Cette interrogation est primordiale puisque « *l'éthique précède le soin* » (Claude Bochurberg, ostéopathe DO MROF, Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur)



Le Registre des Ostéopathes de France est une association à vocation ordinaire ayant pour objectif de garantir la sécurité des patients en promouvant l'éthique, la déontologie et l'expertise en ostéopathie notamment à travers le code de déontologie que tous les membres du R.O.F. s'engagent à respecter.

R.O.F : 8, rue du Golf - 33692 MERIGNAC CEDEX - Tél. : 05 56 18 80 40 - www.osteopathie.org

